



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 27 septembre 2011
19 heures 00

RS/VC

N° 001258

Direction des Affaires
Culturelles -
Nouveaux horaires de
la médiathèque
municipale

Affiché le :

Le mardi 27 septembre 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENELLI (Conseiller Municipal) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) représenté par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La municipalité d'Apt a approuvé, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2010, la transformation de la bibliothèque municipale en Médiathèque.

La délibération n° 1107 du 14 décembre 2010 harmonisait de nouveaux tarifs d'abonnement liés à une offre plus large.

En effet, la possibilité d'emprunt de nouveaux supports, le plus large choix d'ouvrages et une politique tarifaire favorable au jeune lectorat (gratuité jusqu'à 18 ans) a permis depuis de pratiquement doubler le nombre de prêts annuels (70 000 prévus en 2011 pour 38 000 en 2010).

Cette mutation et l'attractivité de la médiathèque sont le fruit d'un travail de plusieurs années mené par les services municipaux et les élus.

Il est apparu nécessaire, dans la suite logique de rendre un service le plus optimum, d'adapter les horaires aux missions de la médiathèque tout en contrôlant les dépenses publiques. Cette modification tient compte de plusieurs exigences et contraintes :

Proposer une demi-journée d'ouverture supplémentaire sans pour autant augmenter la masse salariale

Proposer des horaires lisibles et facilement mémorisables.

Conserver un minimum d'espace pour l'accueil des écoles, de la petite enfance, ainsi que des actions « hors les murs ».

De gérer la masse de travail et de la réorganiser en fonction du nombre d'agents en instaurant un système d'annualisation du travail et de récupération des heures effectuées.

Il est alors proposé à l'assemblée les horaires suivants à compter du 4 octobre :

NOUVEAUX HORAIRES	ANCIENS HORAIRES
Mardi : de 10h à 17h	Mardi : de 10h à 17 h
Mercredi : de 10h à 12h et de 13h à 18h	Mercredi : de 10h à 12h et 14h à 18h
Jeudi de : 13h à 18h	Jeudi : Fermé au public.
Vendredi : de 13h à 18h	Vendredi : de 13 h à 19h
Samedi : de 9h à 13h	Samedi : de 9 h à 13h

Ces nouveaux horaires apportent :

Une cinquième journée d'ouverture (le jeudi)

28 heures d'ouverture au public au lieu de 23 heures,

le jeudi matin et le vendredi matin soit 7 heures restant consacrées à l'accueil des écoles, de la petite enfance et aux actions « hors les murs ».

Vu, l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire en date du 31 août 2011.

Elle fera l'objet d'une modification du règlement intérieur de la Médiathèque et sera intégrée au PSCES de la Médiathèque (Projet Scientifique, Culturel Educatif et Social) en cours de rédaction.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

Considère, que les nouveaux horaires apportent un service plus adapté pour la population,

Approuve, le changement d'horaires de la Médiathèque,

Dit, que le changement d'heures d'ouverture interviendra à compter du 4 octobre 2011,

Dit, que la modification fera l'objet d'une modification du règlement Intérieur de la Médiathèque.

Dit, que ce changement modifiera le modèle de gestion des horaires de travail du Personnel

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**